

LA GRAMMAIRE MÉTHODES ET NOTIONS

JOËLLE GARDES TAMINE

Préface	17
1 Pourquoi faire de la grammaire	19
I. Les curiosités observées	9
II. Comment faire de la grammaire	16
III. Utilité de la grammaire	24
2 Les notions fondamentales	31
I. Diachronie et synchronie	32
II. Oral et écrit	37
III. Axe paradigmatique et syntagmatique	43
IV. Nature et fonction	47
3 Les opérations fondamentales	53
I. La commutation	54
II. La suppression	58
III. L'adjonction	62
IV. Le déplacement	67
V. La pronominalisation	71
4 Les niveaux de l'analyse	177
I. Phonétique et phonologie	77
II. Morphologie	82
III. Syntaxe	87
IV. Sémantique	91
V. Vers la pragmatique	96
5 Les parties du discours : critères de définition	103
I. La notion de mot	103
II. les parties du discours : critères de définition	112
6 Les principales parties du discours	121
I. Le verbe	121
II. Le substantif et les éléments du groupe nominal	129
III. Le pronom	136
IV. Les mots invariables	143
Conclusion	149

© Armand Colin, Paris, 2012

ISBN 978-2-200-27649-2

www.armand-colin.com



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

fonctions d'un substantif. C'est ce que l'on constate avec l'adjectif « adroit », employé comme sujet en 16. Au masculin comme au féminin, il fonctionne comme un masculin (« adroite est féminin » et non « *féminine »).

Voici donc comment il faudrait écrire les phrases, en faisant apparaître les autonymes :

1. Une marguerite est une fleur ronde et blanche.
2. *Marguerite* est un mot long.
3. Une marguerite a une longue tige.
4. *Marguerite* est un mot de quatre syllabes graphiques.
5. Un train est généralement long.
6. *Train* est court.
7. Un monosyllabe est un mot d'une syllabe.
8. *Monosyllabe* n'est pas un monosyllabe.
9. *Monosyllabe* désigne un mot d'une syllabe.
10. Un mot d'une syllabe s'appelle *monosyllabe*.
11. *Monosyllabe* signifie « mot d'une syllabe ».
12. *Jument* est féminin.
13. La jument hennit.
14. *Chevaux* est le pluriel de *cheval*.
15. Les *chevaux* hennissent.
16. *Adroit* est masculin et *adroite* est féminin.

Il est donc très important de bien distinguer les mots et les choses auxquelles ils renvoient, pour ne pas se laisser prendre au leurre que constituent certains d'entre eux. Appeler « technicien de surface » un balayeur, ou « hôtesse de caisse » une caissière, c'est peut-être rendre les mots plus élégants, mais cela ne change rien aux métiers désignés, qui restent aussi pénibles l'un que l'autre.

CHAPITRE 2

LES NOTIONS FONDAMENTALES

I. DIACHRONIE ET SYNCHRONIE

II. ORAL ET ÉCRIT

III. PARADIGME ET SYNTAGME

IV. NATURE ET FONCTION

La grammaire a été renouvelée, dans le sens d'une plus grande systématisation, depuis le développement de la linguistique au xx^e siècle, par la prise en compte d'une série de notions fondamentales.

1. La *diachronie* et la *synchronie* permettent d'opposer deux façons de décrire les langues, la première en prenant en considération leur histoire, la seconde en ne retenant que leur structure à un moment donné.

2. S'il existe une structure de la langue, reconnaissable derrière tous les énoncés, il convient malgré tout d'opposer l'*oral* à l'*écrit*, qui n'en est pas la simple transcription, sur la base de propriétés spécifiques.

3. Le *paradigme* et le *syntagme* opposent le lien qu'une unité entretient, hors contexte, avec d'autres unités du même type (lien paradigmatique) à celui qu'elle entretient dans la chaîne contextuelle, avec d'autres unités d'un type différent (lien syntagmatique, par exemple entre un groupe sujet et le verbe).

4. Les unités de la langue peuvent ainsi être rangées dans des classes paradigmatiques de *nature* identique, par exemple la classe des substantifs, celle des prépositions, etc, et jouer un rôle les unes par rapport aux autres dans l'énoncé, avoir une *fonction*. Dans « Le chien aboie », le groupe « le chien », composé d'un article et d'un substantif (nature) a pour fonction d'être sujet du verbe (nature) « aboie ».

*** Déclinaison**

On appelle déclinaison un type particulier de flexion du nom pour marquer la fonction. La flexion (voir chap. 4) consiste dans une variation de la forme d'un mot pour indiquer ses rapports avec le reste de la phrase. Ainsi, le verbe français connaît-il une flexion en personne : « nous chantons » vs « vous chant-ez ». En latin, la catégorie du nom (substantifs, déterminants, adjectifs, pronoms) indique la fonction : *dominus*, sujet, mais *dominum*, complément direct du verbe. Le français ne conserve cette flexion que très marginalement, pour certains pronoms, comme les pronoms personnels, « je », sujet, vs « me » complément, ou les pronoms relatifs, « qui », sujet, vs « que », complément.

➤ Voir Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Le Livre de poche, 2002.

➤ Voir Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Le Seuil, 1999.

*** Genre**

Le genre est une catégorie de la flexion nominale (dans laquelle on range le participe passé). En français, il en existe deux, le masculin et le féminin. C'est une catégorie linguistique et il faut prendre garde de ne pas le confondre avec le sexe, qui concerne l'organisation du monde et les référents. Ceux-ci se par-

I. DIACHRONIE ET SYNCHRONIE

Toute langue a une histoire et appartient à une famille d'autres langues, comme elles issues d'une même langue. Le français est une langue romane, avec entre autres l'italien, l'espagnol ou l'occitan, issues du latin. Le latin parlé dans ce qui sera la France a subi l'influence du gaulois et du francique, langue de la famille du germanique, parlé par les Francs. De grandes différences séparent le français du latin, par exemple l'absence de **déclinaison*** en français, alors qu'elles existaient en latin ou le fait que le français ne connaît que deux **genres***, le masculin et le féminin, alors que le latin connaissait aussi le neutre (*dominus*, maître, masculin, *domina*, maîtresse, féminin, *templum*, temple, neutre).

L'histoire d'une langue, c'est non seulement celle de ses origines, mais aussi de ses variations au cours du temps. On distingue une histoire externe et une histoire interne. La première concerne des événements qui favorisent la stabilité ou au contraire l'instabilité d'un état de langue. C'est ainsi que le latin et le gaulois ont perdu leur statut privilégié avec les invasions germaniques. Le français naît aux VIII^e et IX^e siècles, comme on le constate avec la rédaction des « Serments de Strasbourg » en 842 et de la « Séquence de Sainte Eulalie », vers 882, le plus ancien poème en langue française qui nous soit parvenu. Dans cette histoire du français, on pourrait également citer l'époque de la Révolution, non que la langue ait été modifiée, mais parce que, au contraire, l'autoritarisme révolutionnaire ainsi que la politique d'éducation et d'élimination des dialectes régionaux retardent son évolution.

L'histoire interne concerne les modifications constatées dans la langue elle-même. On peut donner comme exemple une très nette différence dans l'emploi du pronom interrogatif entre le XVII^e siècle et aujourd'hui : « qui », de nos jours, ne renvoie qu'à un animé, il pouvait alors renvoyer à un inanimé : « Qui te rend si

hardi de troubler mon breuvage ? ». Dans cet exemple de La Fontaine (*Le loup et l'agneau*), « qui » signifie « quelle chose ».

La linguistique diachronique constate ces évolutions et les décrit. En réalité, ce qu'elle fait, c'est constater une variation entre des états de langue, entre des couches relativement stables à un moment donné. Elle montre donc comment se succèdent des synchronies. On peut ainsi distinguer différents états du français et établir une périodisation, c'est-à-dire un découpage en grandes périodes : français médiéval (IX-XIII^e siècles), moyen français (XIV-XVI^e siècles), français classique (XVII-XVIII^e siècles), français moderne et contemporain (XIX-XXI^e siècles).

Chaque état de langue constitue ainsi une synchronie, caractérisée par une stabilité, évidemment relative. Il constitue un système global, c'est-à-dire un ensemble où les faits sont solidaires, liés par une loi, leur structure, telle que si un élément change, c'est le système qui est modifié. On le voit par exemple dans l'emploi des temps de l'indicatif pour renvoyer au passé : dans la langue classique, et même jusqu'au XX^e siècle, le passé simple et le passé composé ont un

tagent en objets inanimés, un livre, une notion, etc, et en être animés, lesquels peuvent être sexués en mâles et femelles : un chat, une chatte, un homme, une femme. Il arrive que ces oppositions naturelles rencontrent la répartition linguistique, comme dans ces exemples, mais ce n'est pas obligatoire : « sentinelle » est du genre féminin mais désigne le plus souvent un individu de sexe masculin. La répartition en genre est de surcroît compliquée en français par la disparition du neutre, si bien que les objets, qui en latin, sont souvent neutres, sont désignés en français soit par du masculin, soit par du féminin : « un meuble », « une table ». Une fois de plus, on constate l'autonomie relative des langues (voir p. 12 et p. 83).

➤ Voir Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Belin, 1998.

LINGUISTIQUE STATIQUE ET LINGUISTIQUE ÉVOLUTIVE

Nous distinguons deux linguistiques. Comment les désignerons-nous ? Les termes qui s'offrent ne sont pas tous également propres à marquer cette distinction. Ainsi « histoire » et « linguistique historique » ne sont pas utilisables, car ils appellent des idées trop vagues [...] Les termes d'**évolution** et de *linguistique évolutive* sont plus précis, et nous les emploierons souvent ; par opposition on peut parler de la science des **états** de langue ou *linguistique statique*.

Mais pour mieux marquer cette opposition et ce croisement de deux ordres de phénomènes relatifs au même objet, nous préférons parler de linguistique *synchronique* et de linguistique *diachronique*. Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même *synchronie* et *diachronie* désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1916, p. 116-117.

emploi spécifique, le premier renvoyant à des événements détachés de la conscience du locuteur et donc lointains, le second, en raison de l'auxiliaire qui est au présent, à des événements qui retentissent sur le présent du locuteur, et donc plus proches. Le passé simple est ainsi le temps ordinaire du récit écrit. C'est un temps de moins en moins utilisé, dans l'oral et même dans l'écrit. Du coup, le passé composé se charge de ses valeurs, et perd celles qui lui étaient spécifiques. Le système a changé.

C'est au système que la grammaire proposée dans ce manuel s'intéresse. Si la diachronie étudie l'évolution d'états de langue, il est bien clair qu'il faut d'abord les établir. De surcroît, à moins d'être spécialistes, les usagers d'une langue ne connaissent pas son histoire. Même si, en définitive, étudier une langue, c'est en connaître tous les aspects, y compris la diachronie, il y a des priorités qui s'imposent.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES DEUX TYPES DE LINGUISTIQUE

1. Textes de référence

MIREILLE HUCHON, *Histoire de la langue française*, Le Livre de poche, 2002. L'essentiel sur les grandes périodes de l'évolution du français.

2. Synthèses

JACQUES CHAURAND (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Le Seuil, 1999. Plus détaillé, contient également des chapitres sur les différents français et la francophonie.

NATHALIE FOURNIER, *Grammaire du français classique*, Belin, 1998. Analyse de plusieurs faits de la langue spécifiques de la période.

PÉRIODISATIONS, revue *Diachroniques*, PUPS, avril 2011. Revue de linguistique diachronique, dont le premier numéro s'interroge sur les critères de la périodisation.

FERDINAND DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1968 [1916]. Livre fondamental qui a posé les principes du structuralisme dont la linguistique et la grammaire, en dépit de leur évolution, continuent à s'inspirer pour décrire le système de la langue.

EXEMPLE DE FAITS DE LANGUE CLASSIQUES

Il s'agit dans un court fragment de texte du XVII^e siècle d'étudier les différences de l'état de langue classique avec le français contemporain.

DE L'ÉCRITURE

TEXTE

Molière

Le Bourgeois gentilhomme, acte III, scène 12. (C'est Madame Jourdain qui parle)

C'est une chose [le mariage de sa fille], moi, où je ne consentirai point. Les alliances avec plus grand que soi sont sujettes toujours à de fâcheux inconvénients. Je ne veux point qu'un gendre puisse à ma fille reprocher ses parents, et qu'elle ait des enfants qui aient honte de m'appeler leur grand'maman. S'il fallait qu'elle me vînt visiter en équipage de grand'dame, et qu'elle manquât, par mégarde, à saluer quelqu'un du quartier, on ne manquerait pas aussitôt de dire cent sottises. « Voyez-vous, dirait-on, cette madame la marquise qui fait tant la glorieuse ? C'est la fille de Monsieur Jourdain, qui était trop heureuse, étant petite, de jouer à la madame avec nous. Elle n'a pas toujours été si relevée que la voilà, et ses deux grands-pères vendaient du drap auprès de la porte Saint-Innocent ».

COMMENTAIRE DU TEXTE

LES PRONOMS PERSONNELS*

En apparence, l'emploi des pronoms personnels est identique dans les deux états de langue. On relève en effet deux séries de formes distinctes, l'une, dite conjointe, qui est placée devant le verbe, et n'est pas accentuée, l'autre, dite disjointe, qui en est séparée, et porte l'accent :

formes conjointes : je, il, elle, me, la

formes disjointes : moi, soi.

Dans le système, certaines formes sont réservées à l'une ou l'autre série : c'est le cas de toutes celles qui ont été relevées, à l'exception de « elle », forme commune, sauf que la forme disjointe est accentuée (« Je la vois, elle », « Elle, elle est d'un autre avis ») et ne marque pas la fonction.

* Pronoms personnels

Ces pronoms (ce qui ne veut pas dire qu'ils représentent nécessairement un groupe nominal, comme dans « elle » pour reprendre « ma fille », mais qu'ils fonctionnent comme un groupe nominal, par exemple dans « il faut », où il correspond aux critères de définition du sujet) ont pour caractéristiques d'être des formes monosyllabiques (on considère que « elle (s) » ne comporte qu'une seule syllabe orale) et, dans la série

conjointe, atone, qui précède le verbe, de ne pouvoir être séparées du verbe que par une unité de même type : « Je vois le bateau », « Je le vois » mais « *Je, depuis ma fenêtre, voit un bateau » vs « L'enfant, depuis sa fenêtre, voit un bateau ». Un cas particulier est offert par le pronom « on » (« on me vint visiter »), dont la grammaire traditionnelle fait un pronom indéfini, mais qui a toutes les caractéristiques du pronom personnel. Il faut remarquer qu'il est obligatoirement sujet.

> Voir Joëlle Gardes Tamine, *La Grammaire*, t. 2, *La Syntaxe*, Armand Colin, 2010, p. 168-173.

> Voir Françoise Rullier-Theuret, *L'Ordre des mots*, Armand Colin, à paraître.

da leggere

Les formes conjointes, en effet, sont sujettes à la flexion en fonction, ce qui est un résidu de l'ancienne langue : « je », sujet, « me » complément ; « elle », sujet, « la » complément (on considère que dans « la voilà », « la » est complément du présentatif « voilà »). Les formes disjointes, ne le sont pas : « lui vient » (forme d'insistance par rapport à « il vient »), « je le vois, lui ».

En dépit de ces ressemblances, il existe entre les deux états de langue des différences, dont l'une est ici visible, en ce qui concerne la place du pronom : dans « qu'elle me vint visiter », le pronom « me » est complément de « visiter », lequel est employé comme complément du verbe « venir ». Le français contemporain choisit de placer le pronom devant le verbe avec lequel il est construit. Le français classique, au contraire, le place devant la forme conjuguée et non devant l'infinitif. C'est ce que l'on appelle la « montée » du pronom clitique.

On rencontrerait ailleurs une autre différence importante, dans une construction impérative coordonnée (« Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit », Molière).

AUTRES FAITS

• morphologie :

On relève les mots « grand'maman » et « grand'dame » là où nous écrivions « grand-maman », encor que la première graphie soit encore possible, et surtout dirions « grande dame ». L'adjectif n'est donc pas fléchi en genre. C'est une trace de l'ancienne langue, où il existe deux types d'adjectifs, ceux qui, comme « bon », suivent la flexion, et ceux qui, comme « grand » ne la suivent pas. Ils sont dits « épiciens », et sont de moins en moins nombreux dès le Moyen Âge. On a là une survivance dans des mots composés.

da leggere

• syntaxe :

On relève l'emploi de « point », là où nous dirions « pas ».

L'emploi du relatif « où » pour reprendre la construction *préposition à + groupe nominal* (« je ne consentirai point à cette chose ») n'est plus possible. « Où » s'est maintenant quasiment spécialisé avec un sens locatif. Nous dirions donc « une chose à laquelle je ne consentirai point ». Au XVII^e siècle, on peut même trouver « où » avec un antécédent humain : « L'hôtesse où vous avez logé » (Mme de Sévigné) = « chez laquelle » ou « chez qui ».

On note enfin la construction du verbe « manquer », non avec la préposition « de » (« qu'elle manquât de saluer »), mais avec « à ». Ces différences d'emploi dans les prépositions sont fréquentes, il arrive également qu'une construction, prépositionnelle aujourd'hui, soit alors directe. C'est ainsi que le verbe « échapper » peut se construire au XVII^e siècle de trois façons : « échapper quelque chose / à quelque chose / de quelque chose ».

• **lexique** : « relevée » et « glorieuse » ont changé de sens et sont, dans le texte, synonymes de « orgueilleuse », « prétentieuse ». Les deux mots aujourd'hui ne s'emploient pas pour des individus, mais pour des choses : « une sauce relevée » (épicée), « une conduite glorieuse » (qui apporte de la gloire, héroïque).

On constate donc que les différences entre les deux états de langue, pour être localisées sur des points très particuliers, n'en sont pas moins notables.

II. ORAL ET ÉCRIT

Si les siècles classiques mettaient l'accent sur l'écrit, depuis les progrès de la phonétique, dès la fin du XIX^e siècle, et l'attention portée aux fonctionnements sociaux, c'est l'oral qui a en priorité retenu l'attention des linguistes.

Saussure, dans son *Cours de linguistique générale*, affirmait la séparation de l'écrit et de l'oral : « Langue et

écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier. » Cette représentation lui apparaissait comme une « illusion » : « c'est comme si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage. » (1968, p. 45). Il posait donc la priorité de l'oral, dont l'écrit ne serait qu'une transcription trompeuse. Il est plus probable que l'écrit a des spécificités qui en font un médium à part.

La plus évidente des différences entre l'écrit et l'oral tient à un rapport différent au temps et à l'espace. Saussure parle de la « linéarité » du langage oral, mais en réalité, il s'agit d'une métaphore et la ligne dont il est question correspond seulement à la transcription graphique du déroulement des signes dans la succession temporelle. L'oral suit l'avancée du temps, dans une direction irréversible. On peut corriger ce que l'on vient de dire (« ou plutôt... ») mais pas le supprimer. En revanche, le support de l'écrit est spatial, un tableau noir, une feuille de papier, une tablette de cire... La ligne est bel et bien visible et peut être parcourue dans plusieurs directions, même s'il existe des usages de lecture, qui font qu'en français, nous allons de gauche à droite et de haut en bas. Quant à celui qui écrit, il peut barrer et même effacer complètement ce qu'il a écrit.

LA DISCONTINUITÉ DE L'ÉCRIT

On peut ajouter que cette succession temporelle de l'oral, même si la chaîne des signes s'interrompt parfois pour laisser place au silence, est continue, tandis que la continuité de l'écrit est brisée par le « passage à la ligne ». En français, comme en anglais, on s'arrête à droite, au bout de la ligne, et l'on repart à gauche, sur la ligne suivante. Seule l'archaïque écriture *boustrophedon* change de sens, à la manière des sillons tracés dans un champ par un bœuf et préserve la continuité mais elle n'est plus qu'une curiosité. La discontinuité est donc la règle. Les tableaux, qui s'insèrent parfois dans un texte, sont une forme encore plus visible de ces interruptions, dont la poésie sait jouer. Joëlle Gardes Tamine, « Écrit et oral : deux usages ou deux systèmes », dans Michaël Abecassis et Gudrun Ledegen, *Les Voix des français*, Peter Lang, 2010, p. 13.

Par ailleurs, la situation de communication n'est pas la même dans l'oral, où le locuteur et l'interlocuteur sont tous deux présents, si bien que la communication est immédiate, et l'écrit, qui ne peut qu'envisager l'autre, nécessairement absent. Dans l'oral, la parole est accompagnée de gestes, de mimiques, on peut hésiter, bafouiller, alors que l'écrit ne dispose que de mots, dont l'agencement est contrôlé.

Avec l'écrit, la communication est différée. Il existe un décalage entre le temps de celui qui écrit et le temps de celui qui lira éventuellement. Dans l'oral, c'est la *deixis** qui constitue le repère temporel fondamental : le présent de l'énonciation permet de définir un passé et un futur. Ce présent, sous la forme du présent de l'écriture, est évidemment aussi possible dans l'écrit, mais généralement l'écrit construit un temps particulier, comme on peut le voir par l'exemple de la lettre. En français, les temps se mettent en place par rapport au présent de celui qui écrit : « Je n'ai rien à t'écrire », tandis qu'en latin, ils le font pas rapport à celui du destinataire, au moment supposé où il recevra la lettre : *Nihil habebam quod scriberem* (je n'avais rien à t'écrire). Les deux solutions se justifient également, et tout est affaire de convention.

C'est sur fond de ces différences essentielles qu'on observe des productions intermédiaires entre l'écrit ou l'oral, dont le théâtre, qui est un « compromis » donne l'exemple. Les textes sont écrits, mais ils sont écrits pour être dits par les comédiens :

Ils semblent parler, mais en réalité récitent, étant entendu que cette récitation doit donner l'impression d'être une improvisation, c'est-à-dire le contraire de ce qu'elle est réellement. [...] Le texte est écrit non seulement pour être dit, mais encore, dans une certaine mesure, pour donner l'impression qu'il n'a jamais été écrit. (Pierre Larthomas, *Le Langage dramatique*, p. 21.)

L'écrit peut tenter d'imiter l'oral, comme on l'a vu au chapitre 1 dans l'exemple de Céline (p. 20). Une situation

* *Deixis*

Tout énoncé suppose un ancrage pragmatique dans une situation : le locuteur prend la parole en disant « je », à l'attention d'un interlocuteur, qu'il désigne par « tu » (« vous »), dans un lieu particulier et dans un temps, son présent. Ce sont ces trois coordonnées, moi, ici, maintenant (*ego, hic, nunc*) qui définissent la *deixis*.

inverse est celle de l'écrit oralisé, de l'écrit rédigé pour être prononcé à haute voix, comme dans la conférence ou les sermons.

La grammaire doit être attentive à la spécificité des deux usages, qui constituent d'autres cas de variations que ceux qui ont déjà été présentés. Par nécessité, pour la commodité des exemples, c'est surtout l'écrit qui est analysé dans les livres de la collection.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR L'ÉCRIT ET L'ORAL

1. Textes de référence

JOËLLE GARDES TAMINE, *Pour une grammaire de l'écrit*, Belin, 2004. Examine les propriétés de l'écrit et en tire les conclusions en ce qui concerne la grammaire.

JOËLLE GARDES TAMINE « Écrit et oral : deux usages ou deux systèmes », dans Michaël Abecassis et Gudrun Ledegen, *Les Voix des français, vol. 2, Modern French Identities*, 94, Peter Lang, 2010, p. 11-24. Conclut que l'écrit et l'oral représentent deux usages d'un même système.

2. Synthèses

ROY HARRIS, *La Sémiologie de l'écriture*, CNRS, 1993. Étude fondamentale sur le mode de fonctionnement des signes écrits.

PIERRE LARTHOMAS, *Le Langage dramatique*, PUF, 2007 [1972]. Analyse dans le détail comment le langage dramatique représente un compromis entre l'écrit et l'oral, en fonction de sa situation particulier, et de sa double adresse, aux personnages présents sur scène, et au public.

EXEMPLE SUR LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCRIT

Il s'agit d'étudier quelques propriétés de l'écrit dans un texte de poésie, à partir de l'examen de la strophe. La poésie, en effet, est liée à la musique, mais aussi à la peinture, indépendamment même de poèmes comme les **calligrammes*** qui lient mots et dessins. La strophe présente ainsi une organisation spatiale qui doit être prise en considération.

> Voir Jérôme Peignot, *Du Calligramme*, Éd. du Chêne, 1978.

Calligramme

Un calligramme est un poème où le texte forme un dessin. Le terme a été fabriqué par Apollinaire à partir de calligraphie et idéogramme. Voici un exemple de calligramme d'Apollinaire (*Paysage*) :

CET
ARBRISSEAU
QUI SE PRÉPARE
A FRUCTIFIER
TE
RES
SEM
BLE

TEXTE

Victor Hugo

Quia Pulvis es [parce que tu es poussière]

Ceux-là partent, ceux-là demeurent.
Sous le sombre aiglon, dont les mille voix pleurent,
Poussière et genre humain, tout s'envole à la fois ;
Hélas ! le même vent souffle, en l'ombre où nous sommes,
Sur toutes les têtes des hommes,
Sur toutes les feuilles des bois.

Ceux qui restent à ceux qui passent
Disent : – Infortunés ! déjà vos fronts s'effacent.
Quoi ! vous n'entendez plus la parole et le bruit !
Quoi ! vous ne verrez plus ni le ciel ni les arbres !
Vous allez dormir sous les marbres !
Vous allez tomber dans la nuit ! –

Ceux qui passent à ceux qui restent
Disent : – Vous n'avez rien à vous ! vos pleurs l'attestent !
Pour vous, gloire et bonheur sont des mots décevants.
Dieu donne aux morts les biens réels, les vrais royaumes.
Vivants ! vous êtes des fantômes ;
C'est nous qui sommes les vivants ! –



COMMENTAIRE DU TEXTE

Un simple coup d'œil jeté sur le poème fait apparaître une disposition particulière sur la page : trois blocs séparés par une ligne de blancs, des strophes. C'est évidemment une organisation qui est liée aux propriétés spatiales de la page.

Certes, les strophes sont définies par des propriétés du vers lui-même : le type de mètres et la rime. On constate ainsi une alternance entre des mètres de 8 syllabes (octosyllabes) et de 12 (alexandrins) selon le principe suivant : 8s, 12s, 12s, 12s, 8s, 8s. Ce modèle est répété dans les trois blocs. Quant à la **rime***, elle offre la disposition suivante, aabccb, soit deux rimes plates (aa) et des rimes embrassées (bccb), schéma lui aussi répété. Même si les vers se succédaient sans passage

* Rime

Réurrence obligatoire de sonorités en fin de vers : c'est la reprise de la dernière voyelle dite mascu-

line du vers, c'est-à-dire qui n'est pas un e muet, dite voyelle féminine, et de ce que la suit éventuellement : « fois :: vois », ici c'est la reprise du [a] qui constitue la rime, il n'y a rien après cette voyelle, en revanche dans « passent :: s'effacent » c'est la reprise du [a] et de ce qui suit, la consonne [s] et le e muet de la terminaison du verbe. Chaque rime est constituée d'une rime d'appel, qui la lance, et d'une rime écho. Les deux éléments du couple peuvent être dans des vers successifs, ou en être séparés. On distingue des rimes suivies : aa, embrassées, abba, croisées, abab.

à la ligne, ce qui était parfois le cas dans les manuscrits du Moyen Âge, on retrouverait l'organisation de la strophe, grâce aux propriétés d'organisation interne du vers et à la présence de la rime. Cependant, la disposition spatiale à laquelle nous sommes habitués et qu'utilise Hugo est une aide visuelle à la saisie de l'autonomie des strophes.

> Voir Joëlle Gardes Tamine et Jean Molino, *Introduction à l'analyse de la poésie*, t. 2, *De la strophe à la construction du poème*, PUF, 1988.

De même, en prose, le paragraphe utilise-t-il la disposition sur la page. Paragraphe et strophe associent ainsi des marques typographiques à une organisation linguistique. À la fin de chaque paragraphe, qui constitue une unité syntaxique et sémantique, on va à la ligne, et le paragraphe suivant commence par un alinéa, c'est-à-dire par un retrait. À la fin de chaque strophe, on saute une ligne de blanc :

Un texte n'est pas seulement un assemblage de mots, mais aussi un objet matériel qui s'appréhende et se lit d'abord en tant que tel. (Joëlle Gardes Tamine et Marie-Antoinette Pellizza, *La Construction du texte. De la grammaire au style*, Armand Colin, « Cursus », 1998, p. 73).

La strophe, de surcroît, utilise, comme les poèmes qui sont d'un seul bloc, le passage à la ligne à la fin de chaque vers. Le mot « vers », d'ailleurs, est issu du latin *versus*, qui indique le retour, la répétition : le vers recommence. Une unité s'achève, une autre lui succède. Le passage à la ligne indique le principe de ce retour. On voit ainsi clairement manifestée une des propriétés de l'écrit : la discontinuité. Là où l'oral implique une continuité temporelle (même les pauses de silence s'intègrent dans cette séquence continue qu'est l'énoncé), l'écrit montre une discontinuité. La ligne s'interrompt, en prose, parce que la feuille est délimitée et qu'il faut aller à la ligne par nécessité, sauf dans le cas concerté du paragraphe, et par choix, en poésie, parce que chaque vers a une autonomie.

leggere
↓

Le poème strophique se caractérise donc par une dimension horizontale, puisqu'on on lit, comme pour la prose, les vers de gauche à droite, mais aussi par une dimension verticale, celle de la répétition d'unités équivalentes. Cette dimension verticale est d'autant plus nette que les rimes dessinent une sorte de liste, que l'on peut lire sans prendre connaissance du reste du poème et qui donnent une idée de sa tonalité. C'est en particulier le cas dans la deuxième strophe : « passent :: s'effacent », « bruit :: nuit », « arbres :: marbres ». La poésie est ainsi susceptible de ce que certains ont appelé « lecture tabulaire ». Le poème, objet visuel, avant d'être un objet de signification, est parcouru dans toutes les dimensions graphiques, là où, dans l'oral, il n'existe qu'une dimension, temporelle, unidirectionnelle.

leggere

III. AXE PARADIGMATIQUE ET SYNTAGMATIQUE

si stud'are

Les mots sont liés les uns aux autres de deux façons, soit dans l'enchaînement de l'énoncé, soit par associations hors contexte. Dans le premier cas, les liaisons sont données, par exemple dans la phrase suivante, « Un chat noir passe dans la rue » entre le groupe sujet, « un chat noir » et le verbe « passe », entre le sub-

LES RAPPORTS ASSOCIATIFS

Les groupes formés par association mentale ne se bornent pas à rapprocher les termes qui présentent quelque chose de commun ; l'esprit saisit aussi la nature des rapports qui les relient dans chaque cas et crée par là autant de séries associatives qu'il y a de rapports divers. Ainsi dans *enseignement*, *enseigner*, *enseignons*, etc., il y a un élément commun à tous les termes, le radical ; mais le mot *enseignement* peut se trouver impliqué dans une série basée sur un autre élément commun, le suffixe (cf. *enseignement*, *armement*, *changement*, etc.) ; l'association peut reposer sur la seule analogie des signifiés (*enseignement*, *instruction*, *apprentissage*, *éducation*, etc. [...]) Un mot quelconque peut toujours évoquer tout ce qui est susceptible de lui être associé d'une manière ou d'une autre. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 173-174.

***Syntagme**

Un syntagme est un groupe de mots qui sont liés entre eux par des lois syntaxiques et qui peuvent commuter avec une unité simple : « Le chien noir aboie » / « il aboie ». En revanche, « noir aboie » ne constitue pas un syntagme, car il n'existe par de relation syntaxique entre l'adjectif et le verbe.

***Paradigme**

Un paradigme est une classe d'éléments qui fonctionnent de la même façon. Par exemple, le syntagme nominal (SN) constitue un paradigme, qui rassemble en particulier le groupe nominal (GN, fait d'un substantif et d'un déterminant, éventuellement d'un adjectif, un complément de nom, une relative), le Nom propre (Npr), le pronom, l'infinitif : « La lecture / Pierre / il / lire est agréable ».

> Pour la commutation, voir le chapitre suivant sur les opérations de la grammaire.

> Voir Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale*, Minuit, 1963.

tantif « chat » et l'adjectif « noir » qui l'accompagne. Dans le second, elles sont libres, on peut ainsi associer « chat » à « chien », « âne », etc., c'est-à-dire à d'autres termes désignant des animaux, on peut aussi l'associer à « chatte » ou « chaton », c'est-à-dire l'insérer dans une série morphologique.

Ainsi s'opposent les deux axes syntagmatique et paradigmatic. En d'autres termes, on peut aussi, avec Roman Jakobson, distinguer « deux modes d'arrangement » des mots, la « combinaison », qui regroupe des mots sur l'axe syntagmatique dans une unité plus large, précisément appelée **syntagme***, et la « sélection », qui repose sur le choix entre des termes équivalents sur l'axe paradigmatic, qui entrent dans une classe d'équivalence, appelée **paradigme***, où ils commutent.

Jakobson montre qu'il existe ainsi deux types de liens entre les unités, des liens de contiguïté, sur l'axe syntagmatique, et des liens de similarité, sur l'axe paradigmatic. Le principe de cette opposition se retrouve en divers points, par exemple dans différents troubles du langage ou pour l'opposition entre les métonymies, qui reposent souvent sur la contiguïté (on passe ainsi de « boire un verre de vin » à « boire un verre », en vertu de la contiguïté entre « verre » et « vin »), et les métaphores, qui reposent sur la similarité (« La cantatrice roucoule / chante comme une tourterelle »).

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES DEUX TYPES DE LINGUISTIQUE

ROMAN JAKOBSON, *Essais de linguistique générale*, Minuit, 1963 (repris au Seuil, « Points »).

FERDINAND DE SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Payot, 1968 [1916].

Ces deux ouvrages constituent à la fois les textes de référence de cette partie et des synthèses sur les principales notions fondamentales de la linguistique.

EXEMPLE SUR LES RELATIONS ENTRE LES DEUX AXES

Si les deux axes doivent être séparés, il n'en reste pas moins qu'ils sont indissociables, les mots n'étant pas isolés et donnés sous forme de liste, comme dans un dictionnaire, mais employés dans des énoncés. Cet exercice a pour but de montrer leur interdépendance.

EXERCICE

Soit l'adjectif *lourd*. Quels contextes pouvez-vous imaginer pour faire apparaître différents synonymes* ?

COMMENTAIRE

L'adjectif « lourd » est un adjectif polysémique, c'est-à-dire qu'il présente différents sens, selon les énoncés dans lesquels il est employé. « Lourd » fait parfois référence au poids d'un objet, mais aussi au caractère éprouvant d'une atmosphère, si bien qu'il va s'associer paradigmaticquement à différents synonymes. Si l'on imagine les contextes suivants :

J'ai reçu un colis lourd.

Ce repas lourd m'a donné mal à l'estomac.

Je ne supporte pas cette atmosphère lourde.

Les impôts cette année sont vraiment trop lourds.

on peut toujours remplacer « lourd » par « pesant », qu'il s'agisse de désigner un poids physique, comme celui du colis, ou psychologique, comme celui de l'atmosphère. « Lourd » et « pesant », substituables sur l'axe paradigmatic, sont des synonymes quasiment absolus. On distingue en effet deux types de synonymie, l'une dite absolue ou totale, très rare, quand les termes se substituent dans tous les cas, l'autre partielle, la plus générale, qui apparaît lorsque les termes ne sont pas substituables que dans certains contextes.

*** Synonyme**

Les synonymes sont des signes qui ont un même sens, comme « curieux », « bizarre » et « étrange » dans les exemples suivants : « un comportement curieux », « un comportement bizarre » et un « comportement étrange ».

> Voir Joëlle Gardes Tamine, *La Grammaire, t. 1, Phonologie, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, « Coursus », 2010, 4^{ème} édition, p. 133-140.

« Lourd » a ainsi des synonymes partiels, en fonction des contextes. Ainsi, en 1, « lourd » n'a comme synonymie que « pesant », en 2, il admet « indigeste », impossible dans les autres phrases, en 3, « oppressant », et en 4, « écrasant » ou « élevé ». La constitution des petits paradigmes est ainsi orientée par le contexte, par l'axe syntagmatique.

On pourrait de même s'interroger sur les antonymes, c'est-à-dire les mots de sens contraire.

« Léger » constitue un antonyme absolu, qui pourrait être employé dans tous les exemples : « un colis léger », « un repas léger », « une atmosphère légère », « des impôts légers », mais on peut également trouver des antonymes partiels, qui ne sont possible que pour un énoncé. Le premier n'admet que « léger », mais pour 2, on pourrait trouver « digeste », « équilibré », pour 3, « détendu », pour 4, « peu élevé », « raisonnable », la liste n'étant pas close.

On peut ainsi constater que les relations lexicales entre mots, comme la synonymie et l'antonymie, qui sont des relations paradigmatisées, dépendent en partie de l'axe syntagmatique, si bien que les deux axes ne peuvent pas être conçus comme indépendants l'un de l'autre.

Sur leurs relations, on peut encore citer la poésie, qui, selon Jakobson, projette les équivalences définies sur l'axe paradigmatisé sur l'axe syntagmatique. L'exemple le plus clair en est la rime. Le principe en est celui des associations formelles sur l'axe paradigma-

DIFFÉRENTS TYPES D'ANTONYMES

On peut les classer en distinguant :

- les termes contraires (*présent / absent ; vivant / mort*) ;
- les oppositions polaires de termes entre lesquels existent des intermédiaires : *chaud et froid* (l'intermédiaire est *tiède*), *grand et petit* (l'intermédiaire est *moyen*) ;
- les termes incompatibles à l'intérieur d'un même ensemble : *bleu, vert, rouge, jaune, etc.* ;
- les termes réciproques : *père et fils* (si A est le père de B, B est nécessairement le fils de A).

Joëlle Gardes Tamine, *La Grammaire*, t. 1., p. 135.

tique : « bois :: fois » ([bwa] :: [fwa]) dans le poème de Victor Hugo analysé plus haut. Mais cette équivalence apparaît dans l'enchaînement, les deux mots figurent dans le même contexte, et donc sur l'axe syntagmatique, qui actualise des liens qui ne sont que virtuels sur l'axe paradigmatisé :

La fonction poétique projette le principe d'équivalence de l'axe de la sélection sur l'axe de la combinaison. L'équivalence est promue au rang de procédé constitutif de la séquence. (Jakobson, « Poétique », dans *Essais de linguistique générale*, p. 220.)

IV. NATURE ET FONCTION

Le jeu conjugué des deux axes permet de faire apparaître une importante opposition, celle de la nature et de la fonction des unités, qui ne doivent absolument pas être confondues.

La nature d'une unité est la catégorie à laquelle elle appartient (voir les chapitres 5 et 6 sur les parties du discours) : par exemple, adjectif, substantif, préposition, etc. On développera les critères qui permettent de classer ces unités, on se borne ici à indiquer que la catégorie est définie à partir de deux types de paramètres, paradigmatisés et syntagmatiques. Si l'on considère la phrase suivante : « Le livre est sur la table », on peut pratiquer des substitutions sur l'axe paradigmatisé :

Le	livre	est	sur	la	table
Un	cahier	est	sous	le	cartable

tandis que d'autres sont impossibles :

Le	livre	est	sur	la	table
* Le	lire	est	que	la	joli

Les termes qui peuvent être substitués appartiennent sans doute à la même classe. Il faut également prendre en considération des faits de syntaxe, et donc passer par l'axe syntagmatique. Par exemple « la lecture » et « lire »

sont substituables dans « La lecture / lire est agréable ». Ce n'est pas pour autant que « lecture » et « lire » ont la même nature, comme le montre, entre autres, la différence de construction de leur complément : « la lecture d'un bon livre » vs « lire un bon livre ». Le premier est conforme à la construction du complément d'un groupe nominal, le second est un complément de type verbal. En effet, « lecture » est un substantif, « lire », un infinitif : leur nature est donc différente, même si leur fonction est identique. La fonction est ainsi le lien syntaxique que les unités d'un énoncé entretiennent les unes avec les autres. La nature se définit par des critères multiples, dont les uns sont paradigmatiques, les autres syntagmatiques, la fonction est exclusivement d'ordre syntagmatique.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR NATURE ET FONCTION

JOËLLE GARDES TAMINE, *De la phrase au texte. Enseigner la grammaire du collège au lycée*, Delagrave, 2005, chapitre IV.
JOËLLE GARDES TAMINE, *La Grammaire*, t. 2, chapitre 4, « Le syntagme nominal ».

EXEMPLE SUR LA DISTINCTION ENTRE NATURE ET FONCTION

Dans la tradition grammaticale, à l'école, il était (il est encore) fréquent de demander, dans des exercices, d'identifier la nature et la fonction de certaines unités. C'est ce type d'exercice, dont on montrera les limites, qui va être proposé.

TEXTE

Albert Camus

Noces à Tipasa, 1938, dans Noces suivi de l'été, Folio, 1959, p. 11.

Nous entrons dans un monde jaune et bleu où nous accueille le soupir odorant et âcre de la terre d'été en Algérie. Partout, des bougainvillées rosat dépassent les murs des villas ; dans les jardins, des hibiscus au rouge encore pâle, une profusion de roses thé épaisses comme de la crème et de délicates bordures de longs iris bleus.

COMMENTAIRE

Il s'agit d'identifier la nature et la fonction des termes soulignés mais aussi d'attirer l'attention sur les difficultés de cette identification, que les chapitres suivants aideront à résoudre. On se contentera donc d'évoquer rapidement certaines procédures utiles, puisqu'elles seront détaillées par la suite.

NATURE :

Plusieurs parties du discours sont à distinguer :

– éléments invariables : « dans », « partout ». « Dans » entre dans la classe dite des prépositions, puisque, au critère de substitution d'ordre paradigmatique (« dans / vers / sur... »), il faut joindre celui, d'ordre syntagmatique, de la construction : l'unité est suivie d'un groupe nominal. En revanche, « partout », étant employé seul, appartient à une autre classe, dite des adverbes. La terminologie importe évidemment moins que la distinction entre les classes. On a repris sans discussion la terminologie ordinaire (voir p. 143).

– éléments variables :

Ces éléments subissent une flexion, ce qui signifie que, outre leur rangement respectif dans des classes de substitution paradigmatiques, leur forme varie en fonction de relations syntagmatiques. On peut distinguer :

• les verbes : « entrons ». Si, en effet, à la place de « nous », on employait « vous », on aurait la forme « entrez ».

• les substantifs : « terre », « murs », « jardins », « rouge », « roses thé » subissent la flexion en nombre (« mur / murs...»). Les substantifs relevés ne sont pas sujets à la flexion en genre comme « chien / chienne », mais ils ont un genre, repérable aux éléments qui les entourent (articles « un » « la », adjectif au féminin « épaisses »). Deux problèmes sont posés, qu'on signalera rapidement. D'abord celui de « rouge », ici employé avec un article (« au » = « à le »), et donc comme subs-

tantif, alors que, dans d'autres emplois, il est employé pour qualifier un substantif, c'est-à-dire comme adjectif (« une robe rouge »), puis celui de « rose thé », ou « thé », qui est un substantif (« le thé vert est bon pour la santé ») perd ici son déterminant et entre en composition avec « rose », pour désigner une catégorie particulière de rose.

- les pronoms : « nous ». Il s'agit du pronom personnel conjoint, (voir p. 71) qui entre dans un paradigme flexionnel, lequel peut marquer le nombre (« je » vs « nous »), le genre (« le » vs « la ») et la fonction (« je » vs « me »).

- les adjectifs : « épaisses ». Leur variation en nombre et en genre est déterminée par le nombre et le genre du substantif qu'ils accompagnent. À la différence des substantifs, ils n'ont pas d'autonomie, mais « s'accordent » avec le substantif auquel ils se rapportent.

On constate ainsi que les classes morphosyntaxiques se définissent au croisement de critères paradigmatiques et syntagmatiques, les deux dimensions étant en fait inséparables, et que leur délimitation n'est pas toujours aisée en mettre en œuvre.

FONCTION

Le terme de fonction dans les grammaires est généralement défini d'une manière assez lâche pour indiquer les liens de construction que les termes ou les groupes entretiennent les uns avec les autres dans l'énoncé, et donc exclusivement sur l'axe syntagmatique.

En réalité, derrière ce terme se cachent des fonctionnements différents :

- fonction au sens strict : il s'agit des fonctions définies par rapport au verbe, c'est-à-dire de l'emploi de groupes sans lesquels il ne peut constituer une proposition complète. Ce sont les fonctions de sujet (« nous ») et de complément de verbe (« les murs des villas »). Le verbe, lui, n'a pas de fonction, il est le pivot de la proposition.

> Voir Aino Niklas Salminen, *Le Verbe*, Armand Colin, à paraître.

- fonction au sens large : il s'agit d'unités qui ne se rattachent pas au verbe, dont la construction n'est pas contrainte par lui et qui se rattachent à l'énoncé. C'est le cas de l'adverbe « partout », qui est mobile et pourrait être supprimé. Si, à la place de « partout », on avait un groupe nominal prépositionnel, « dans tous les coins », le fonctionnement serait identique et on pourrait opposer ce complément dit de phrase au complément pourtant construit avec la même préposition « dans un monde... ». Ce complément est en effet directement rattaché au verbe, comme le montre le fait qu'il ne peut changer de place : « *dans un monde nous entrons ».

- constructions : enfin, certaines unités ne sont pas liées au verbe, mais jouent un rôle dans des groupes. C'est le cas de l'adjectif dans le groupe nominal par rapport au substantif : « des roses thé épaisses ». On dit que l'adjectif est ici épithète.

Deux problèmes au moins se posent. Le premier concerne l'étendue de l'unité qui a une fonction. La grammaire traditionnelle attribue une fonction à un terme. En réalité, c'est le groupe où il se trouve qui l'exerce. Ce n'est pas « murs » qui est complément de « dépassent », mais le groupe nominal « les murs des villas », au sein duquel il a le rôle de tête. La deuxième concerne les unités en marge de la proposition canonique, par exemple dans les phrases sans verbe, comme c'est le cas à la fin de l'extrait : « dans les jardins, des hibiscus au rouge encore pâle ». On voit bien le lien sémantique et logique qui unit les deux groupes, mais il n'existe pas de lien syntaxique descriptible.

CHAPITRE 6

LES PRINCIPALES PARTIES DU DISCOURS

- I. LE VERBE
- II. LE SUBSTANTIF ET LES ÉLÉMENTS DU GROUPE NOMINAL
- III. LE PRONOM
- IV. LES UNITÉS INVARIABLES

Les critères analysés dans le chapitre précédent permettent de définir les parties du discours, qu'on présentera ici plus systématiquement. Ce sont celles du *verbe*, qui constitue le pivot de la proposition, avec lequel le groupe nominal, lui-même constitué du *substantif* et des unités qui lui sont liées, contracte des fonctions. Les *pronoms*, qui, comme le groupe nominal, appartiennent au syntagme nominal, ne seront pas tous envisagés, on se bornera à évoquer des caractéristiques générales. On finira par la présentation des parties du discours *invariables*, c'est-à-dire les adverbes, les prépositions et les conjonctions.

I. LE VERBE

Plusieurs difficultés surgissent pour définir le verbe et on les signalera au fur et à mesure. On s'attachera avant tout à définir le prototype (qui ne serait pas le même dans d'autres langues) en passant en revue les différents critères.

LE VERBE SELON ARISTOTE

Le verbe est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : aucune de ses parties ne signifie rien prise séparément, et il indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose. – Je dis qu'il signifie, en plus de sa signification propre, le temps : par exemple, *santé* est un nom, tandis que *est en bonne santé* est un verbe, car il ajoute à sa propre signification l'existence actuelle de cet état. – De plus, le verbe est toujours le signe de ce qu'on dit d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet. *De l'Interprétation*, Organon II, tr. J. Tricot, Paris, Vrin, 2004, p. 89-94.

Sur le plan morphologique, le verbe subit la flexion. Il est susceptible de porter des marques de mode, de temps et de personne, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont toujours présentes. Le mode signale la modalité (voir p. 68), c'est-à-dire l'appréciation que le locuteur porte sur l'événement qu'il relate. On distingue en français traditionnellement trois modes à valeur modale, l'indicatif, qui présente le fait comme sûr, constaté ou constatable, par exemple pour le futur ; le subjonctif, qui se borne à l'envisager, soit sous l'aspect logique (il est simplement possible, c'est une hypothèse, etc.), soit sous l'aspect psychologique (il est souhaitable, regrettable, etc.) et l'impératif, à la valeur modale d'ordre. On peut toutefois considérer que l'impératif n'est en réalité pas un mode, mais une construction de l'indicatif, puisque, si on compare : « vous venez » à « venez », on constate que les formes sont identiques et que ce qui permet d'opposer les deux emplois, c'est que, avec l'impératif, il n'y a pas de sujet grammatical. On peut donc exclure l'impératif des modes. Quant au conditionnel, les grammairiens ont renoncé à en faire un mode, sur la base de plusieurs critères (morphologiquement, il emploie des morphèmes d'indicatif, syntaxiquement il a des emplois parallèles à des formes avérées d'indicatif, et sémantiquement, il n'est pas le seul temps de l'indicatif à avoir une valeur modale, comme le montre le futur).

L'infinitif et le participe, appelés parfois « modes non personnels » du verbe, puisqu'ils ne marquent pas la personne, n'ont pas de valeur modale et il vaut mieux ne pas utiliser pour eux le terme de « mode ».

En ce qui concerne le temps, on fera simplement remarquer qu'il faut prendre garde que le terme est ambigu, puisqu'il renvoie à la marque morphologique (*tense* en anglais) et à la chronologie (*time* en anglais) et que seul l'indicatif est vraiment susceptible de marquer la chronologie.

Quant à la personne, alors que l'on dit traditionnellement qu'il y a trois personnes du singulier et trois per-

> Voir Joëlle Gardes
Tamine, *La grammaire*,
t. 2, *Syntaxe*, p. 96-113.

sonnes du pluriel, il vaut mieux parler de six personnes, puisque les dites personnes du pluriel n'indiquent pas nécessairement un groupe composé de personnes du singulier : « nous » par exemple ne renvoie pas à une collectivité de « je » mais désigne « je » et d'autres personnes (je et toi, je et vous, je et eux...).

L'application des critères morphologiques fait apparaître une difficulté liée à l'existence du participe et de l'infinitif. Ces deux formes en effet ne subissent pas la flexion régulière du verbe, ne marquent ni le mode, ni la chronologie, ni la personne, mais seulement l'aspect : le participe passé indique l'accompli, et le participe présent une action non bornée. De plus, on l'a déjà dit (voir p. 13), le participe passé porte les marques du genre et du nombre. Les deux cas échappent donc à la morphologie verbale, tout comme l'infinitif (« chanter », « ayant chanté »).

Le deuxième critère de définition du verbe est syntaxique. Le verbe constitue en effet le pivot de la proposition canonique. Il existe sans doute des phrases sans verbe : « Pas mal, ce livre ! », mais elles ne peuvent être mises sur le même plan que l'unité minimale qui entre dans d'autres constructions (voir p. 18). Si l'on peut dire :

Je crois que ce livre n'est pas mal,

on ne peut rien fabriquer à partir de « Pas mal, ce livre ! » :

*Je crois que pas mal, ce livre ».

Sans verbe fléchi, il n'est pas possible de construire une proposition minimale. Mais, sauf dans les emplois impératifs, qui constituent une ***modalité de la phrase**, le verbe ne peut s'employer seul. Il a besoin de ce que l'on appelle ses actants, un sujet et éventuellement un ou plusieurs compléments de verbe. C'est ce que dit Aristote : le verbe « indique toujours quelque chose d'affirmé de quelque autre chose ». Dans la phrase « Le vent souffle », « souffle » est affirmé d'autre chose, à savoir du vent.

*Modalité de la phrase

On appelle ainsi les constructions de la phrase qui marquent la modalité. Il s'agit de l'affirmation, affirmation ou négation, simple constat, de l'interrogation (mise en débat d'un fait), de l'ordre (modalité dite jussive). L'exclamation ne doit peut-être pas être retenue comme modalité de la phrase, car elle n'a pas de marque propre et peut s'ajouter aux autres modalités qui, elles, sont incompatibles.

L'infinitif et les participes ont des emplois particuliers, qui, comme la morphologie, font problème. On remarque que l'infinitif n'a pas de sujet, puisque ce que l'on appelle parfois ainsi correspond, dans la pronominalisation, à un complément :

J'entends la pie chanter
Je l'entends chanter

mais qu'il admet des compléments : « Je veux lire ce livre », tout comme le participe présent, « lisant ce livre ». On note aussi que l'infinitif, s'il a donc des constructions verbales, a aussi des emplois qui sont ceux d'un GN :

Le lecture me plaît.
Lire me plaît.

Le participe, lui, a celles d'un adjectif :

Furieux, il est sorti.
Fulminant, il est sorti.
Lassé, il est sorti.

Sur le plan syntaxique, il faut enfin signaler que le verbe présente trois constructions, active, passive et pronominale (« Je me lave »). Dans les langues classiques, c'est la flexion qui marque ces catégories, en indiquant ce que l'on appelle la voix ou la diathèse, c'est-à-dire la façon dont le sujet est engagé dans le procès, soit comme agent, soit comme patient, soit à la fois comme agent et comme patient. En français, il faut remarquer d'une part qu'il n'y a pas de morphèmes spécifiques, mais des constructions, et que, d'autre part, ces constructions ne correspondant pas toujours à des valeurs. L'actif, par exemple, n'implique pas nécessairement que le sujet est un agent, et il est difficile d'en attribuer une à certains verbes pronominaux (« Je m'évanouis ») si bien qu'il est douteux

qu'il existe des voix en français. On parlera plutôt de « constructions ».

Sur le plan sémantique, le verbe présente deux grands valeurs : action, mais aussi état. Il n'a pas d'unité, et ces mêmes valeurs peuvent être exprimées par des substantifs : « je marche / ma marche », « je souffre / ma souffrance ». En définitive, c'est donc la morphosyntaxe qui définit le mieux, en français, la catégorie du verbe.

En marge de la définition prototypique, il faut placer les participes et l'infinitif, dont la morphologie, on l'a dit, est particulière, dont certains emplois les rapprochent du substantif et de l'adjectif et dont d'autres sont typiquement verbaux.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE VERBE

Synthèses

CHRISTIAN TOURATIER, *Le Système verbal français*, Armand Colin, 1996. Intéressant pour l'analyse morphologique et les discussions sur la valeur des morphèmes.

LAURENT GOSSELIN, (1996) *Sémantique de la temporalité*, Louvain-la-neuve, Duculot, 1996. En particulier, étude de l'aspect verbal.

DANIELLE LEEMAN-BOUX, *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Armand Colin, 2005 (1^{ère} éd. Nathan, 1994). Bien que situé dans une perspective particulière (théorie de Gustave Guillaume), livre utile en particulier en raison de ses exercices.

EXEMPLE D'EMPLOI DES TEMPS DE L'INDICATIF

Les valeurs des morphèmes temporels de l'indicatif sont souvent difficiles à déterminer, car un même morphème peut en cumuler plusieurs, loin de se contenter de renvoyer à la chronologie. C'est en particulier le cas des morphèmes renvoyant au passé, comme on le verra dans cet extrait, d'autant que Simenon utilise l'imparfait d'une manière très particulière. La grammaire débouche alors sur la stylistique.

dg
logique

da legue

TEXTE

Georges Simenon

Maigret et le marchand de vin (1970), Le Livre de Poche, 2005, p. 133-134.

Un peu plus tard, Maigret descendait l'escalier, frappait à la porte du bureau du comptable et entra. Lapointe était là, en conversation avec un jeune homme terne, aux vêtements sombres et mal coupés.

— Je vous présente M. Jacques Riolle, patron.

— Je l'ai déjà vu.

— C'est vrai. Je n'y pensais plus.

Riolle se tenait debout, impressionné par le commissaire. Son bureau était le plus sombre et le plus triste de la maison, celui aussi, pour une raison mystérieuse, où l'odeur de vinasse était la plus forte. Sur des rayonnages s'alignaient des classeurs verts comme dans une étude de province. Un énorme coffre-fort d'un ancien modèle trônait entre les deux fenêtres, et les meubles, qui avaient dû être achetés d'occasion, étaient couverts de taches d'encre et même d'entailles, comme des pupitres d'école.

Intimidé, Riolle se balançait d'une jambe à l'autre et Maigret avait l'impression d'avoir devant lui Gilbert Pigou à ses débuts.

— Tu as fini, Lapointe ?

— Je vous attendais, patron.

Ils saluèrent le jeune homme et quelques instants plus tard ils s'installaient dans la petite auto noir. Lapointe soupirait :

— Je me demandais si vous redescendriez jamais.

||||| COMMENTAIRE DE L'EXERCICE

Du point de vue de la composition du texte, on relève trois types de passages : du discours rapporté directement, sous forme de dialogue, et du récit associé à de la description. Le discours rapporté suppose une énonciation qui est celle des personnages qui prennent la parole et échangent des propos, Maigret et Lapointe, Riolle restant muet, tandis que le récit comme la description émanent du narrateur anonyme qui prend en charge l'ensemble de la narration. Il conviendra donc de distinguer les deux types de passage.

da legue

Les morphèmes dits temporels sont en français susceptibles d'une triple valeur : une valeur évidemment chronologique, une valeur aspectuelle et une valeur modale. Ils peuvent n'en présenter qu'une, mais peuvent les associer.

La valeur chronologique est double : soit on est dans un système de chronologie dite déictique, qui se met en place par rapport à l'énonciation et à la *deixis* (voir p. 39), et oppose le présent au passé et au futur, soit on est dans un système de chronologie anaphorique, où les temps se déterminent les uns par rapport aux autres, en contexte (sur l'anaphore, voir p. 56).

– Dans le dialogue, c'est par rapport au moment de la parole de chaque personnage que les temps se définissent déictiquement :

• présent : « C'est vrai », « Je vous présente M. Jacques Riolle ». « Présenter » constitue ce que l'on appelle un verbe performatif, c'est-à-dire que c'est la parole elle-même qui accomplit l'acte. En disant « je vous présente x », on accomplit effectivement l'acte de présentation.

• passé : deux temps sont en concurrence, l'imparfait et le passé composé. Dans l'oral, le passé simple, que l'on rencontre dans le texte pour le récit, n'est pas utilisé (voir p. 33). Le passé composé est fait de deux parties : un auxiliaire au présent et un participe passé : « Je l'ai déjà vu », « tu as fini ». Le participe passé marque qu'un procès a été accompli, et c'est ce qui lui permet de renvoyer au passé. L'action est close, terminée. En revanche, l'imparfait, on y reviendra, ne peut pas indiquer les bornes d'une action. C'est pourquoi il peut indiquer un état, ici état d'esprit : « je n'y pensais plus », « je vous attendais », je me demandais ».

• futur : on n'en trouve pas. Ce que l'on rencontre en revanche, c'est un emploi du conditionnel, qui marque la postériorité par rapport au verbe de la principale. Si celui-ci était au présent : « Je me demande si vous redescendrez », on aurait un futur, mais on a affaire ici à un

da legere

ajustement des formes, à ce qu'en grammaire traditionnelle, on appelle « concordance des temps ». Le conditionnel, parce qu'il comprend morphologiquement un « r » de futur et un morphème d'imparfait (« ai/i »), peut donc marquer la postériorité par rapport à l'événement indiqué par l'imparfait qui précède. C'est un emploi en chronologie anaphorique.

– Dans le récit/description, c'est par rapport au présent de l'écriture, celui du narrateur, que les temps se définissent. Le récit est censé renvoyer à des événements passés. De fait, on trouve bien des passés simples et des imparfaits. Leur opposition n'est pas chronologique, mais aspectuelle. Si l'aspect est moins marqué en français que dans certaines langues, il est néanmoins important et indique la façon dont le locuteur se représente le déroulement de l'action. Il a à voir avec la subjectivité. Il ne s'agit pas de dire, par exemple, comme le fait la grammaire scolaire, que le passé simple est ponctuel et que l'imparfait marque la durée, mais que le passé simple est global, qu'il envisage l'événement comme un tout détaché de la conscience, tandis que l'imparfait n'envisage pas les bornes de l'action. Mais cela dépend d'une appréciation. On peut en effet, indépendamment de l'événement lui-même, dire « il mourut » ou « il mourait ». Simplement, dans le premier cas, l'événement est vu comme borné, inséré dans une série d'autres événements (« Il mourut, on l'enterra sous un arbre »), tandis que, dans le second, il s'ouvre sur une autre période (« Il mourait en mars, et rien ne devait plus jamais être pareil »).

Dans ces conditions, le passé simple a des affinités avec l'aspect lexical des verbes qui indiquent les bornes de l'action (aspect perfectif) : « Ils saluèrent le jeune homme », tandis que l'imparfait s'accorde plutôt avec ceux qui ne les indiquent pas (aspect imperfectif) : « Riolle se tenait debout ». Il est employé pour les verbes d'état et constitue le temps de prédilection des descriptions : « Sur des rayonnages s'alignaient des classeurs », etc.

da legere

Simenon l'emploie de façon particulière dans ce que l'on appelle « imparfait narratif ». Il est alors associé à des verbes perfectifs, comme, dans le texte, « descendre », « frapper », « s'installer ». On peut opposer « Maigret descendait l'escalier » à un emploi qui apparaît un peu plus loin « Il monta les quatre étages à pied ». Avec le passé simple, on a une liste d'actions bornées qui se succèdent, monter, frapper, attendre. Avec l'imparfait, c'est comme si les actions de Maigret ouvraient sur une scène, à laquelle l'action de monter en voiture met un terme pour ouvrir sur une autre. D'une certaine façon, le temps se ralentit à partir d'un point de départ indiqué par le complément circonstanciel « un peu plus tard », « quelques instants plus tard ». La borne initiale est indiquée, la borne finale ne l'est pas. On voit alors comment se constitue un style.

Un dernier cas doit être envisagé, qui ne pose d'ailleurs aucun problème : c'est celui du plus-que-parfait où le participe marque l'accompli et donc l'antériorité par rapport à l'imparfait : « les meubles, qui avaient dû être achetés d'occasion, étaient couverts de taches ». On est évidemment alors dans la chronologie anaphorique.

> Voir Jacques Brès,
L'Imparfait dit narratif,
CNRS, 2005.

II. LE SUBSTANTIF ET LES ÉLÉMENTS DU GROUPE NOMINAL

Structure

C'est par rapport au verbe que se définissent les fonctions au sens strict (voir p. 50) : sujet et complément de verbe. Ces fonctions sont occupées par des syntagmes nominaux, SN, au sein desquels existe un sous-groupe formé par les groupes nominaux, GN. Ces GN sont formés soit par des noms (substantifs) propres (Npr) soit par des noms (substantifs) communs (Nc) accompagnés d'un déterminant et éventuellement d'expansions. Le critère syntaxique de la fonction est ainsi essentiel pour déterminer ce qu'est un SN. D'autres critères syntaxiques, associés au critère morphologique vont ensuite jouer pour déterminer ses composants, pronom,

infinitif, proposition, GN. C'est celui-ci qui seul sera envisagé maintenant.

Un GN peut se réduire à un seul terme, en dehors des pronoms, il s'agit alors de ce que l'on appelle « nom propre », mais comme l'on parle aussi souvent en grammaire de la catégorie du nom en y regroupant les adjectifs, mieux vaut parler de manière restreinte de substantif.

NOM PROPRE

Un substantif propre présente, du moins dans son emploi prototypique (c'est le prénom qui constitue le prototype) un certain nombre de caractéristiques :

– critère graphique : ils prennent une majuscule à l'initiale.

– critère morphologique : ils échappent partiellement à la morphologie du substantif, ne donnent que très rarement naissance à des dérivés, même s'il en existe (« napoléonien ») ; ils ne subissent pas tous la flexion en genre (« Durand », qui est un patronyme, Le Rhône, qui est un nom propre, ne la connaissent pas) et ne sont pas sujets à la flexion en nombre, à moins de prendre un déterminant : « les Durands ». Mais alors, ils sont ramenés au cas général du nom commun.

– critère syntaxique : ils ne prennent pas l'article, sauf s'il est lexicalisé : « Le Rhône » constitue une unité figée (voir p. 110).

– critère sémantique : ils n'ont pas de sens (« Jacques » est simplement le prénom de quelqu'un qui s'appelle « Jacques »), même s'ils ont un contenu, fait des connotations propres à chacun de nous, particulièrement importantes dans les textes littéraires.

C'est sur le plan pragmatique que leur définition est la plus aisée : ils servent à désigner de manière précise (« Je te présente Jacques ») et, en ce qui concerne les prénoms et les patronymes (noms de famille), ils servent à interpeller (« Jacques, tu m'écoutes ? »).

Le nom propre est pris ainsi entre deux pôles : l'un où il est proche du pronom, et en particulier des déictiques, « je » et « tu », puisque, comme eux, il n'a pas de sens, et se rattache à une situation particulière, l'autre où il est proche du nom commun, puisqu'il suffit de lui adjoindre un déterminant pour qu'il fonctionne comme lui :

Pierre est venu.

Le (notre) petit Pierre est venu.

NOM COMMUN

Le substantif (nom) commun se définit par les critères suivants :

– critère morphologique : il est sujet à la flexion en genre (voir p. 49) et en nombre. La première n'est pas systématique, elle apparaît éventuellement quand le substantif a un référent animé, bien que ce ne soit pas systématique (« une sentinelle » mais pas « *un sentinelle / une sentinelle »), la seconde est plus générale mais pose quelques problèmes, selon la catégorie sémantique du substantif (« les airs », par exemple, est un groupe figé qui n'est pas vraiment le pluriel de « l'air »).

– critère syntaxique : la distribution du substantif est importante, puisqu'il doit être accompagné, au moins dans la fonction sujet, d'un déterminant, en dehors d'emplois ou d'expressions figées :

Pierre qui roule n'amasse pas mousse = proverbe

*Pierre est tombée du mur.

Une pierre est tombée du mur.

À la différence du Npr, qui, à lui seul, renvoie à un référent précis, le Nc, tant qu'il est seul, n'a qu'une référence virtuelle. Le deuxième point à souligner est que, dans le GN, le substantif est l'élément qui contrôle les autres, auxquels il impose l'accord.

– critère sémantique : un substantif renvoie à des objets que l'on peut regrouper en catégories, alors qu'il n'existe pas de catégories stables de gens qui, par

exemple, s'appellent « Pierre ». Il peut renvoyer à des substances, comme l'air, l'eau, la soie, à des notions, comme la liberté, à des objets ou à des êtres, un livre, un chat, un enfant... L'appartenance du substantif à telle ou telle catégorie lexicale conditionne en partie l'emploi des déterminants : par exemple, l'emploi de l'article indéfini avec les notions est difficile : « ?? une liberté ».

LE GROUPE NOMINAL

Au sein du GN, le substantif a un rôle prépondérant : il est le seul élément à avoir un genre et un nombre qui viennent soit du système, soit du choix du locuteur, genre et nombre qu'il impose aux autres unités du groupe.

Ces unités sont les déterminants et les adjectifs. Même si les uns comme les autres subissent l'accord, il existe entre eux des différences très importantes. Si les déterminants suffisent à constituer avec le Nc un GN, il n'en va pas de même pour les adjectifs :

Un train passe.

*Petit train passe.

Sur le plan de la distribution, les déterminants précèdent nécessairement le substantif, alors que l'adjectif peut le précéder ou le suivre. Quant à la place respective du déterminant et de l'adjectif, elle est très précise : le déterminant est le premier : « une terrible affaire », « une affaire terrible ».

En ce qui concerne la valeur sémantique des uns et des autres, on peut dire que le déterminant désigne globalement l'ensemble des unités auxquelles on se réfère : « quelques enfants » signifie que, dans la classe des enfants, l'on en prélève un certain nombre, « dix enfants », que l'on en prélève dix, tandis que l'adjectif précise une propriété de chacun des éléments : « des enfants blonds » indique que chacun est blond. Le déterminant actualise ainsi la référence, tandis que l'adjectif indique une caractéristique des référents ainsi délimités.

> Voir Michel Arrivé, Françoise Gadet, Michel Galniche, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, 1986, p. 405.

> Voir Florence Leca-Mercier, *L'Adjectif*, Armand Colin, 2012.

S'il n'existe pas d'échange entre les deux parties du discours que sont les substantifs et les déterminants, sans doute parce que ces derniers sont des indices grammaticaux et n'ont pas de valeur lexicale (ils se bornent à indiquer quel type de prélèvement est opéré dans la classe des substantifs pour actualiser la référence), ce n'est pas le cas pour les substantifs et les adjectifs, qui ont les uns et les autres un sens plein. On constate ainsi des conversions, longtemps appelées « dérivations impropres » d'un terme inadéquat, puisqu'il n'y a pas de dérivation du tout, mais changement de classe morphosyntaxique opéré grâce à la syntaxe. L'emploi d'un déterminant avec un adjectif le fait basculer dans la classe du substantif :

Le bleu est une couleur qui me plaît

À l'inverse, l'absence de déterminant donne au substantif un statut d'adjectif :

Elle est déjà très femme.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES SUBSTANTIFS ET LE GROUPE NOMINAL

Il est impossible de donner une bibliographie sur tous les éléments du groupe nominal et du nom, on se contentera de quelques ouvrages de synthèse ou de réflexion.

MARIE-NOËLLE GARY-PRIEUR, *Grammaire du nom propre*, PUF, « Linguistique nouvelle », (1994). Montre toute la souplesse d'emploi du nom propre. S'intéresse en particulier à la valeur sémantique du nom propre, qui n'a pas de sens, mais a un contenu.

ANTOINE GAUTIER, *Le Nom*, Armand Colin, 2012. L'essentiel sur le substantif.

MAURICE GROSS, *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom*, Larousse, 1977. Un peu technique mais permet de voir clairement les problèmes.

FLORENCE LECA-MERCIER, *L'Adjectif*, Armand Colin, 2012. L'essentiel sur l'adjectif.

MICHÈLE NOAILLY, *Le Substantif épithète*, PUF, Paris, « Linguistique Nouvelle », 1990. Sur les emplois comme adjectifs (adjectivation) des substantifs. Pour se rendre compte des échanges entre parties du discours.

na legere

EXEMPLE D'EMPLOI DES DÉTERMINANTS

Il ne s'agit pas de présenter l'ensemble des déterminants, mais, à l'occasion d'un texte, de faire apparaître quelques différences entre eux et de réfléchir sur quelques points plus délicats.

TEXTE

Gustave Flaubert

Salammbô, Pocket, p. 281.

Soixante-quinze soldats tiraient des cordes, disposées à la base d'une poutre gigantesque, horizontalement suspendue par des chaînes descendant d'une potence, et une tête de bélier, tout en airain, la terminait. On l'avait emmaillotée de peaux de bœuf ; des bracelets en fer la cerclaient de place en place ; elle était trois fois grosse comme le corps d'un homme, longue de cent vingt coudées, et sous la foule des bras nus la poussant et la ramenant, elle avançait et reculait avec une oscillation régulière.

Les autres béliers devant les autres portes commençaient à se mouvoir. Dans les roues creuses des tympanes, on aperçut des hommes qui montaient d'échelon en échelon. Les poulies, les chapiteaux grincèrent, les rideaux de cordages s'abat-tirent, et des volées de pierres et des volées de flèches s'élancèrent à la fois ; tous les frondeurs éparpillés couraient.

COMMENTAIRE DU TEXTE

On se bornera à quelques points, l'objectif de ce chapitre n'étant pas d'étudier systématiquement les parties du discours, mais seulement d'en proposer la liste sur laquelle les grammairiens s'entendent généralement.

QUESTIONS DE DÉLIMITATION

On rencontre dans le texte plusieurs types de déterminants. Certains ne posent aucun problème de délimitation, parce qu'ils obéissent strictement à la définition proposée : un déterminant permet à un substantif dont il actualise la référence de fonctionner dans un groupe sujet. C'est le cas par exemple du déterminant numéral :

la legere

« soixante-quinze soldats tiraient des cordes ». Par extension, on n'aura aucune difficulté à faire entrer dans le groupe « cent vingt ». C'est encore le cas des articles.

Une difficulté surgit avec les déterminants indéfinis. On peut poser la question de « tout ». On le rencontre dans le groupe « tous les frondeurs éparpillés ». Il est des emplois où « tout » est clairement un déterminant : « Tout homme a droit au respect ». On note ici le singulier et le sens de « tout », qui pourrait commuter avec « chacun ». C'est ce que l'on appelle un emploi distributif. Ceci constitue un argument pour dire que « tout » est bien un déterminant. À strictement parler, il constitue ce que l'on appelle un « prédéterminant », ce qui veut dire qu'il peut s'employer en combinaison avec les déterminants dits spécifiques (articles, démonstratifs, possessifs) qui ne peuvent pas se combiner entre eux, mais peuvent se combiner avec d'autres. C'est le cas avec « tout », lequel doit obligatoirement précéder : « tous les frondeurs » et non « *les tous frondeurs ». Tous les déterminants qui se combinent avec les déterminants spécifiques ne sont d'ailleurs pas des prédéterminants : « quelques amis », « mes quelques amis ». « Tout » a cependant des emplois bien particuliers : s'il peut bien s'employer seul au singulier, c'est plus difficile au pluriel : « tous hommes ont droit au respect ». On se contente de signaler que, dans l'étude de la distribution d'un déterminant, il faut évidemment analyser ce type de restriction d'emploi. Signalons enfin que « tout » a un homonyme adverbe : dans « tout en airain », on a affaire à un adverbe (il n'y a pas d'accord avec « tête de bélier »), commutable avec « entièrement ».

« Autre », dont certaines grammaires traditionnelles font un indéfini, est en réalité un adjectif, dont il a la distribution. À la différence de ce qui se passait encore au XVII^e siècle :

Et je serais jaloux / Qu'autre bras que le mien portât les premiers coups. (Corneille, cité par Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Belin, 1998, §199).

> Voir Joëlle Gardes
Tamine, *La Grammaire*,
t. 2, *La Syntaxe*, p. 193-
194.

de la leçon

il ne peut à lui seul déterminer un substantif : « *Autres béliers commençaient à se mouvoir ». Il a les emplois d'un adjectif, épithète, comme dans le texte, ou attribut : « Les raisons sont autres ».

LES DÉTERMINANTS SPÉCIFIQUES ET LE SUBSTANTIF

On se bornera à quelques remarques qui montrent comment les déterminants spécifiques sont en partie déterminés par les substantifs avec lesquels ils s'accordent. On doit remarquer en premier lieu qu'il existe, en dehors des GN sujets, des cas d'absence du déterminant. Si, en ancien français, il était possible de ne pas employer de déterminant quand la référence n'avait pas besoin d'être actualisée (on en voit une trace dans les proverbes), la règle est aujourd'hui la présence d'un déterminant. Cependant, quelques exemples échappent à la règle pour au moins deux raisons. La première apparaît lorsque le substantif renvoie à une substance, par exemple à un nom de matière : « des bracelets en fer ». Le complément en « en » (ce pourrait être « de »,) renvoie à la matière en général, et non à un type de fer particulier. Dans un autre cas, le substantif renvoie à des unités discontinues, comptables : « peaux de bœuf », mais dans un emploi non spécifié. On peut opposer « la peau du bœuf » à « la peau de bœuf » : avec un déterminant, il s'agit de la peau d'un bœuf particulier, sans déterminant, la référence se fait à l'espèce, en général. En définitive, on est proche de l'alternance de l'ancien français.

III. LE PRONOM

« La catégorie des pronoms est faussement évidente », écrit Dominique Maingueneau (*Précis de grammaire pour les concours*, A. Colin, 2001, p. 265). De fait, ils sont divers tant sur le plan sémantique que syntaxique et sont divisés « en diverses classes (posses-

sifs, indéfinis...), qui correspondent systématiquement à diverses classes de déterminants et qui posent chacune des problèmes spécifiques. » Leur unité tient au fait que le pronom appartient au SN, et qu'il a les fonctions qu'occupe le GN :

Un homme arrive
Il arrive
Qui arrive ?
Quelqu'un arrive.

C'est ce que signifie le terme de pronom, non pas qu'il remplace un nom, mais qu'il fonctionne comme un GN. Bien que constituant une classe hétérogène, sur le plan des formes et du sens, les pronoms partagent un certain nombre de caractéristiques générales.

Comme le substantif, un pronom peut être soumis à la flexion en nombre et en genre : « il / elle / ils / elles », « quelqu'un, quelques-uns, quelques-unes », mais aussi en fonction : « Il est venu / Je le vois ». La flexion est variable suivant le type de pronom et elle n'est pas systématique (les indéfinis, par exemple, comme « quelqu'un », « plusieurs », « tout », ne la marquent pas). On rencontre des lacunes : par exemple, « certain », comme pronom, ne s'emploie qu'au pluriel, « quelqu'un » ne marque pas le genre au singulier, etc.

On remarque que les pronoms ont souvent une forme proche ou identique à celle des déterminants avec les-

LA NATURE DES PRONOMS

C'est comme fait de langage que nous le [le problème des pronoms] poserons ici, pour montrer que les pronoms ne constituent pas une classe unitaire, mais des espèces différentes selon le mode de langage dont ils sont les signes. Les uns appartiennent à la syntaxe de la langue, les autres sont caractéristiques de ce que nous appellerons les « instances du discours », c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur. Émile Benveniste, « La nature des pronoms », *Problèmes de linguistique générale*, 1, Gallimard, 1966 (rééd. coll. « Tel »), p. 251.

quels on peut les mettre en correspondance également sémantique :

Je vois le chat.

Je le vois.

Plusieurs amis sont venus.

Plusieurs sont venus.

Il existe ainsi des liens étroits entre le GN et les pronoms, au point que certains grammairiens se demandent si les pronoms ne sont pas simplement un « syntagme nominal en raccourci, qu'ils affichent avec un SN complet une relation morphologique plus ou moins étroite, plus ou moins lâche [...] ou qu'ils rompent toute parenté morphologique avec lui [...] » (Marc Wilmet, p. 298).

Les pronoms peuvent s'employer, sur l'axe syntagmatique, de manière autonome, sans être reliés à des GN. C'est le cas par exemple des pronoms interrogatifs : « Qui est venu ? », « Que vois-tu ? ». On dit en pareil cas que ce sont des nominaux, ce qui est trompeur dans la mesure où tous ont fondamentalement des emplois nominaux, puisque ce sont des SN. Mais c'est pour les opposer à des emplois dits de « représentants », quand, en contexte, ils reprennent un GN : « Mes amis sont venus. Certains avaient apporté du champagne. » Mieux vaut en pareil cas parler d'emploi anaphorique (voir p. 55). C'est ainsi que le pronom personnel peut être :

- un déictique, quand il s'articule directement sur la situation d'énonciation : « Je te parle ».

- un anaphorique quand il reprend une unité du contexte : « Les enfants jouent. Ils sont très animés. »

- un indicateur de personne, quand il se borne à indiquer la personne 3, de manière redondante par rapport à la flexion du verbe : « Il pleut. »

Les pronoms indéfinis, même si on les présente moins souvent sous cet aspect-là, sont généralement anaphoriques et leur référence ne peut pas être identifiée sans un contexte : « Plusieurs (tous, certains, quelques-

uns) sont venus », dans tous les cas, on a affaire à un sous-groupe à l'intérieur d'un groupe qui doit être précisé : « J'avais invité tous mes amis. Plusieurs sont venus ». On note en pareil cas, parce que ce sont, sur le plan sémantique, des quantificateurs, qu'ils peuvent constituer des anaphores totales (« tous sont venus ») ou partielles, quand ils ne reprennent pas la totalité des référents (« quelques-uns sont venus »).

On attirera enfin l'attention sur les pronoms relatifs et interrogatifs, qui ont plusieurs formes en commun mais présentent une distribution différente. Pour s'en tenir aux formes en « qu- » (il ne s'agit pas de proposer une étude systématique des uns et des autres), on note que les deux séries comprennent les formes « qui », « que » et « quoi ». Elles ne sont pas réparties de la même façon, bien qu'elles fassent apparaître les mêmes paramètres de distinction :

- interrogatif : opposition animé / inanimé fondamentale :

animé : « qui », quelle que soit la fonction (« Qui est venu ? « Qui vois-tu ? », « À qui penses-tu ? »).

inanimé : pas de forme sujet, on est obligé de recourir à « qu'est-ce qui » ; pour le complément ou l'attribut « que », pour le complément prépositionnel « quoi » (« Que veux-tu ? », « À quoi penses-tu ? »).

- relatif : critère de la fonction fondamentale :

sujet : « qui » (« l'homme / le livre qui est là »)
complément direct ou attribut : « que » (l'homme / le livre que je vois » ; « l'homme que tu es devenu »).

complément prépositionnel :

– animé : « qui » ou « lequel » (« l'ami à qui / auquel je pense »)

– inanimé : cas général « lequel » (« la chaise sur laquelle je suis assis » ; antécédent indéterminé « quoi » (« les choses à quoi je pense »).

Le pronom se révèle ainsi complexe, et parfois le lieu de faits résiduels, comme la flexion en fonction ou le genre neutre pour la forme du démonstratif « ce ». Il est évident que c'est moins sur le plan de la morphologie que la classe se définit que sur celui du fonctionnement syntaxique.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES PRONOMS

1. Textes de référence

ÉMILE BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, t. I, Gallimard, 1966 (rééd. coll. « Tel »). Y consulter les articles : « Structure des relations de personne dans le verbe » (1946), « La nature des pronoms » (1956).

2. Synthèses

MARC WILMET, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, 3^{ème} éd. 2003. Longue discussion sur la nature des pronoms, un peu difficile mais qui pose bien les problèmes.

EXEMPLE DE PRONOMS

La classe des pronoms regroupe des types au fonctionnement fort disparate. On donnera une idée de sa complexité.

TEXTE

Albert Camus

« Le désert », 1938, *Noces* suivi de *L'été*, Gallimard, « Folio », 1959, p. 61-62.

Au demeurant, ce n'est pas cela que je voulais dire. Je voudrais cerner d'un peu plus près une vérité que j'éprouvais alors dans le cœur même de ma révolte et dont celle-ci n'était que le prolongement, une vérité qui allait des petites roses tardives du cloître de Santa Maria Novella aux femmes de ce dimanche matin à Florence, les seins libres dans des robes légères et les lèvres humides. Au coin de chaque église, ce dimanche-là, se dressaient des étalages de fleurs, grasses et brillantes, perlées d'eau. J'y trouvais alors une sorte de « naïveté » en même temps qu'une récompense. Dans ces fleurs comme dans ces femmes, il y avait une opulence généreuse et je ne voyais pas que désirer les unes différât beaucoup de convoiter les autres. Ce n'est pas souvent qu'un homme se sent le cœur pur. Mais du moins à ce moment, son devoir est d'appeler vérité ce qui l'a si singulièrement purifié, même si cette vérité peut à d'autres sembler un blasphème [...].

COMMENTAIRE DE L'EXERCICE

Da leggere

Il ne s'agit pas de proposer une étude systématique des pronoms, mais seulement d'attirer l'attention sur quelques points particuliers. On relève différents types de pronoms :

– Les pronoms personnels, présents dans tous les textes, ne serait-ce que pour leur rôle dans l'anaphore, sont les suivants :

- déictiques : « je », qui renvoie à celui qui écrit. Il ne marque pas le genre, ni à proprement parler le nombre, car il n'est pas le singulier de « nous », mais indique la fonction sujet.

- anaphoriques : l' (« ce qui l'a si singulièrement purifié »). Il s'agit de la forme élidée de « le », qui marque le genre (vs « la »), le nombre (vs « les ») et la fonction (vs « il »). Le pronom ici est anaphorique de « un homme » de la phrase précédente. Un cas particulier est offert par la forme « y » (« j'y trouvais alors ») : on parle parfois à son propos de « pronom adverbial », ce qui ne signifie pas grand chose, et ne repose que sur l'étymologie, puisque « y » est issu de l'adverbe latin *ibi*. Mais on le sait, la synchronie n'est pas le reflet fidèle de la diachronie : même si « y » peut avoir une valeur de lieu (« Je me promène dans le jardin, j'y cueille des fleurs »), qu'il tire d'ailleurs de sa fonction, il peut tout simplement correspondre à un GN prépositionnel en « à » (« je pense au spectacle / j'y pense ») et, de toute façon, c'est un anaphorique : ici, il renvoie à l'ensemble du spectacle précédemment évoqué. Il n'y a donc aucune raison d'en faire un adverbe, c'est un pronom comme un autre. Il faut bien distinguer formes et sens. Dans « il y avait une opulence », l'unipersonnel « il y a » constitue une seule expression figée, dont les termes sont inanalysables.

- « se » : se est un pronom dit réfléchi, car il reprend le pronom sujet (« je me », « tu te », « il se »...). D'une certaine façon, il est donc anaphorique, bien que dans certains cas, on ne puisse l'analyser, comme, dans le texte

« se dressaient des étalages de fleurs » qu'on ne peut paraphraser en « des étalages dressaient des étalages ». Il est en tout cas analysable dans « un homme se sent le cœur pur » où il indique l'appartenance (« sent en lui ») en l'absence de possessif devant la partie du corps « cœur ».

– Les pronoms démonstratifs : c'est la série « celui, celui-ci (là), celle, celle-ci (là), ce, cela, ceci ». On se bornera à faire remarquer le fait que « ce », « ceci », « cela », est du genre neutre, ce qui est exceptionnel en français. On note également que « celui », « celle », « ce » ne peuvent s'employer seuls : « et dont celle-ci n'était que le prolongement » et non « *et dont celle n'était que le prolongement ». « Ce » apparaît en particulier devant une relative : « appeler vérité ce qui l'a si singulièrement purifié ». Si les pronoms démonstratifs peuvent avoir des emplois déictiques (ils servent à montrer un élément dans la situation), dans le texte, ils sont anaphoriques (à l'exception de « ce » qui annonce la relative qui suit).

– Les pronoms relatifs : on relève « qui » en fonction sujet (« une vérité qui allait... ») et « que », en fonction complément, dont on sait qu'ils sont indifférents à l'opposition animé / inanimé. Ils ont pour antécédent des GN, comme « une vérité » mais aussi des démonstratifs, « cela » et « ce », dont il n'est aucune raison de ne pas faire un antécédent au même titre que les autres. Certaines grammaires, en effet, considèrent à tort que « ce que » constitue un relatif complexe : pourtant « ce » fonctionne comme n'importe quel autre antécédent. On relève enfin « dont », qui n'appartient pas à la même série morphologique, et qui peut être paraphrasé par « de laquelle ». On ne s'attardera pas sur son fonctionnement délicat, l'essentiel étant ici simplement de montrer la complexité du système du relatif, sans en analyser le détail.

– Les pronoms indéfinis : les grammaires classent comme tels « les uns » et « les autres ». La *Grammaire méthodique* en fait par exemple des pronoms indéfinis « identificateurs » (p. 212-213). On fera simplement

> Voir Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 2003 [1994], p. 480-481.

remarquer leur formation particulière. « Les uns » associe deux formes de déterminants tandis que « les autres » nominalise l'adjectif « autre », au même titre que dans : « Les policiers vont par paire : le gentil n'est pas nécessairement celui qu'on pense ». On note également que « les uns » « les autres » forment un couple et que « les uns » ne peut s'employer sans « les autres », si l'inverse n'est pas vrai (« Mes amis sont venus, deux avaient bien reçu mon message, les autres non »).

Le pronom constitue ainsi bien un ensemble disparate, complexe et fragile.

IV. LES MOTS INVARIABLES

Il s'agit là d'un regroupement sur la base du critère morphologique, au sein duquel la syntaxe conduit à distinguer différentes parties du discours. Si l'une, celle des adverbes, ne sert pas à construire un syntagme, les autres servent d'introducteurs à des séquences dont elles font partie.

L'ADVERBE

Il constitue sur le plan morphologique une catégorie hétéroclite. Certains sont des dérivés formés sur la base féminine de l'adjectif à partir du suffixe « -ment » : « lente-ment ». (On ne confondra pas ce suffixe avec son homonyme qui s'adjoint à une base verbale pour indiquer une action : « change-ment »). D'autres sont des mots simples : « hier », « là », d'autres sont des lexies « tout à coup », d'autres encore sont d'anciens adjectifs devenus adverbes par conversion : « elle parle fort » et non « *elle parle forte ».

Il en va de même sur le plan syntaxique. Certains adverbes sont « dépendants » selon le terme employé par la *Grammaire d'aujourd'hui* (p. 45), ce qui signifie qu'ils sont adjoints à une autre unité, essentiellement le verbe (d'où le nom trop restreint d'adverbe), « elle parle fort »

et l'adjectif, « elle est très gentille ». D'autres sont entièrement autonomes, on les appelle « adverbes de phrase ». Ils sont repérables au fait qu'on peut les supprimer et surtout les déplacer, à la manière des compléments de phrase :

Là-bas, passe une voiture / Une voiture passe là-bas.

Heureusement, il est arrivé / Il est arrivé, heureusement.

Sur le plan sémantique, ils offrent d'ailleurs la même diversité que ces compléments, manière, lieu, temps, etc.

Certains adverbes sont de surcroît anaphoriques, comme « alors » : « Le tonnerre a grondé. Alors (= à ce moment-là), la lumière s'est éteinte. »

LES PRÉPOSITIONS

Elles se distinguent des adverbes en ce qu'elles ne portent pas sur un élément, mais aident à construire un groupe. « L'adverbe dépend d'une autre catégorie, mais aucune ne dépend de lui. C'est là le trait qui permet de le différencier de la préposition et de la conjonction » (*La Grammaire d'aujourd'hui*, p. 47) : « Je réfléchis au problème » vs « *Je réfléchis le problème ». On peut distinguer deux groupes. Dans le premier, la préposition est un simple outil, qui dépend du verbe dont le GN est complément :

Je pense aux vacances.

Je rêve de vacances..

Je compte sur les vacances

Les prépositions sont alors essentiellement « à » et « de », « sur », « en », « pour » également dans quelques emplois marginaux. Le GN est alors pronominalisable par un pronom personnel (voir p. 71). Dans le second, lorsque le GN est un complément de phrase, elle sert encore à le construire mais elle présente également une valeur sémantique décisive pour marquer le lieu, le temps, la cause, la manière... En dehors des compléments de lieu, les compléments ne sont pas pronominalisables, et doivent être repris autrement, par exemple par un adverbe : « En vacances, tout va bien. Alors, je ne pense à rien. »

LES CONJONCTIONS

Elles servent à construire des phrases complexes par enchaînement de propositions. On distingue les conjonctions de subordination qui ont un fonctionnement analogue à celui des prépositions, sauf qu'au lieu de construire un GN, elles construisent une proposition subordonnée (voir p. 117). Les unes et les autres servent donc à bâtir des SN :

Dès	le lever du soleil,	le coq chante
Dès	que le soleil se lève,	le coq chante.

On dit que « dès que » constitue une locution conjonctive, mais on voit bien le parallélisme de construction.

Dans certaines conjonctions, une préposition est visible et séparée de « que », dans d'autres, elle est intégrée à l'intérieur d'un seul mot « lorsque », dans d'autres, elle n'apparaît pas (« quand »).

Les conjonctions de coordination, elles, ont un tout autre fonctionnement. D'une part, elles s'emploient avec n'importe quel type d'unité, GN « J'ai apporté du fromage et des fruits », adjectifs (« un livre novateur et passionnant »), à condition qu'elles soient du même type, et, d'autre part, quand elles relient deux propositions, la seconde, à la différence de ce qui se passe en cas de subordination, n'a pas de fonction par rapport à la première et ne peut être déplacée. Les deux sont sur un plan d'égalité et sont réunies dans un ensemble :

Subordination :

Je sors, parce qu'il fait soleil.

Parce qu'il fait soleil, je sors.

Coordination :

Je sors car il fait soleil.

*Car il fait soleil, je sors.

On note également que la conjonction de coordination a une valeur anaphorique : « et » par exemple indique

qu'on ajoute quelque chose à ce qui précède (= en plus de ce qui vient d'être dit), « mais », qu'on s'y oppose (= au contraire de ce qui vient d'être dit).

Entre ces différentes parties du discours, toutes invariables, les limites ne sont pas toujours claires dans le détail, on le verra dans l'exercice qui suit.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES MOTS INVARIABLES

Synthèses

CLAUDE GUIMIER, *Les Adverbes du français : le cas des adverbes en -ment*, Paris/Gap, Ophrys, 1996. Propose un classement du mode de fonctionnement des adverbes.

LUDO MÉLIS, *La Préposition en français*, Gap/Paris, Ophrys, 2004. Cherche à rendre compte de la multiplicité des emplois.

EXEMPLE D'EMPLOI DES PRÉPOSITIONS

On illustrera ici la variété d'emplois des prépositions et leur lien aux autres parties du discours invariables.

TEXTE

Honoré de Balzac

Illusions perdues (1837), GF Flammarion, 1990, p. 315-316.

L'article était un tissu de personnalités comme on les faisait à cette époque, assez sottes, car ce genre fut étrangement perfectionné depuis, notamment par le Figaro. Il s'y trouvait entre Mme de Bargeton, à qui le baron Châtelet faisait la cour, et un os de seiche un parallèle bouffon qui plaisait sans qu'on eût besoin de connaître les deux personnes desquelles on se moquait. Châtelet était comparé à un héron. Les amours de ce héron, ne pouvant avoir la seiche, qui se cassait en trois quand il la laissait tomber, provoquaient irrésistiblement le rire. Cette plaisanterie, qui se divisa en plusieurs articles, eut, comme on sait, un retentissement énorme dans le faubourg Saint-Germain, et fut une des mille et une causes de rigueurs apportées à la législation de la Presse. Une heure après, Blondet, Lousteau, Lucien revinrent au salon où causaient les convives, le duc, le ministre et les quatre femmes, les trois négociants, le directeur du théâtre, Finot et les trois auteurs. Un apprenti, coiffé de son bonnet de papier, était déjà venu chercher la copie pour son journal.

COMMENTAIRE DE L'EXERCICE

– La détermination des prépositions : il est aisé de relever celles qui obéissent au double critère de l'invariabilité et du fonctionnement comme introducteur d'un GN : « de », « à », « entre », « en », « dans », « pour ». Un légère difficulté apparaît lorsque la préposition est contractée avec un article défini : c'est le cas de « au » (= à + le) dans « au salon », de « du » (= de + le) dans « du théâtre » et des (= de + les) dans « une des mille et une causes des rigueurs » ou avec un relatif : « desquelles » (= de + lesquelles) dans « les deux personnes desquelles on se moquait ». Étant donné que la forme « du » (« des ») existe par ailleurs comme déterminant article indéfini, il faut pratiquer la commutation pour faire apparaître l'éventuelle préposition (« le directeur du théâtre / de la salle »).

Deux cas plus difficiles posent la question de la distinction entre préposition et adverbe et entre préposition et conjonction. C'est d'abord celui de « depuis » et « après ». Dans leurs emplois ordinaires, ce sont clairement des prépositions, qui construisent un GN : « depuis le matin », « après le dîner ». Or, dans le texte, les deux mots sont employés seuls : « une heure après » (= une heure après l'écriture de l'article, comme on peut le reconstituer par le contexte), « perfectionné depuis » (= depuis l'apparition de l'article). « Après », comme « depuis », ont ici une valeur anaphorique et renvoient à des éléments du contexte antérieur. Deux positions s'affrontent pour déterminer leur nature : on peut considérer qu'il s'agit de prépositions en « construction absolue » (Riegel *et alii*, *Grammaire méthodique du français*, p. 371), où le GN aurait subi une ellipse ou, par conversion, d'un adverbe (Wilmet, *Grammaire critique du français*, §546). C'est la solution qui sera ici préférée, tant les exemples sont nombreux, en langue, de passage d'une partie du discours à une autre. On pourrait inversement citer des adverbes comme « dessus » qui, dans certains niveaux de langue, sont employés comme préposition : « la serviette est dessus la table ».

L'autre cas à évoquer est celui de « sans que », locution conjonctive, qui introduit une proposition subordonnée complément de phrase à valeur sémantique de restriction. On observera que la préposition est clairement reconnaissable et qu'elle entre dans la constitution de la locution avec le translateur « que », qui transforme la proposition qui le suit en SN.

– Les emplois des prépositions : on ne s'attardera pas sur chacune d'elles. On fera simplement observer que certaines introduisent un GN avec déterminant, d'autres sans, dans les conditions examinées en p. 137 sur l'absence de déterminant (référence virtuelle et générale). On insistera sur la diversité des constructions dans lesquelles elles entrent :

• construction d'un verbe. Outre « à » (« revinrent au salon » ; comparé à un héron » ; « apportées à la législation ») on relève ici « en » qui, dans « se cassait en trois » et dans « se divisa en plusieurs articles », introduit un complément du verbe non déplaçable. « En », outre ses emplois locaux, indique souvent l'identité ou la transformation, comme ici. On pourrait discuter de « entre » : « se trouver entre GN et GN ». « Se trouver », verbe d'état, introduit un attribut locatif (voir p. 14) et la préposition ne dépend pas de lui. C'est donc tout à fait un autre cas.

On note également deux compléments du passif, l'un introduit par la préposition « par » : « fut perfectionné par le Figaro », l'autre par « de » : « coiffé de son bonnet de papier ».

• complément de phrase. Ils ne sont pas très nombreux. Citons « à cette époque », « dans le faubourg Saint-Germain », « pour le journal ».

• complément d'un GN : c'est la préposition « de » qui est employée : « un tissu de personnalités », « un os de seiche », « les amours de ce héron », « une des mille et une causes », « causés des rigueurs », « législation de la Presse ». « le directeur du théâtre », « son bonnet de papier ».

> Sur le sens de la préposition « de », voir Joëlle Gardes Tamine, *La Grammaire*, t. 2, p. 200.

CONCLUSION

À plus d'une reprise, il sera apparu qu'il est difficile de trancher entre une solution ou une autre, et par exemple, que les différentes parties de discours ne sont pas bornées une fois pour toutes. Les langues vivent, on l'a dit, elles évoluent, le passage d'une classe à l'autre fait précisément partie de cette évolution, comme on peut le voir avec l'adverbe « trop », devenu adjectif « elle est trop », ou de l'adjectif « grave », devenu adverbe (« il est grave chelou »). Ce n'est pas une raison pour douter de l'intérêt de la grammaire. Précisément, il réside dans les discussions auxquels les faits donnent lieu : l'analyse choisie l'est au terme d'une argumentation appuyée sur les procédures qui ont été décrites. La décision importe alors moins que les manipulations qui y ont conduit et qui ont permis de faire apparaître des mécanismes, dans les différents niveaux. Ce sont eux qui sont fondamentaux et conduisent à pénétrer à l'intérieur de la langue, les étiquettes que l'on peut ensuite attribuer à tel ou tel phénomène sont secondaires. Savoir si un mot est un adverbe ou une préposition n'est pas le but de la grammaire, qui est de déterminer en quoi ils se ressemblent et se distinguent. Comme tout ce qui relève des sciences humaines, il faut proposer des hiérarchies entre ce qui est central et ce qui est plus marginal, il faut poser des prototypes par rapport auxquels situer les phénomènes, il ne s'agit pas de proposer des catégories rigides. Il faut avant tout réfléchir.